

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Et L'Association « **Centre National de référence RFID** », 5 avenue de Maneou 13790 ROUSSET, représentée par son Président, Monsieur Daniel NABET.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le Centre National RFID a été mis en place fin 2008 à l'initiative du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi pour faciliter le développement et l'usage de la technologie RFID (Identification par Radio-Fréquence, plus connue sous le nom de « solution sans contact » afin de soutenir à la fois les « Offreurs de solutions RFID » (concepteurs, fabricants de matériels, intégrateurs, juristes, etc...) et les « Utilisateurs » (entreprises de la distribution, de l'aéronautique, de l'électronique, PME et TPE, associations, etc.).

Le CNRFID a pour mission d'encourager le déploiement de solutions RFID et de développer les partenariats entre les offreurs de solutions, les utilisateurs, les laboratoires de recherche et les institutions par :

- L'accompagnement financier et technique de développement de solutions RFID,
- La contribution à la normalisation et aux évolutions légales et réglementaires,
- Le développement du business de ses adhérents,
- L'information et la formation utilisateurs et offreurs de solutions RFID.

Le CNRFID organise à Marseille du 5 au 7 octobre 2015 la 6^{ème} édition de l' « International RFDI Congress ». Cet événement international majeur réunira plus de **600 participants** et sera dédié cette année aux « **Objets Connectés dans l'Industrie, le Commerce, la Santé, et les Villes Intelligentes** ». Le congrès réunira les leaders de l'industrie et du commerce, les professionnels de la santé, les décideurs des achats publics, les offreurs de solutions RFID/NFC et les laboratoires universitaires autour de 3 jours de conférences et plus de 30 démonstrations d'applications RFID et NFC.

Dans le cadre de la récente labellisation French Tech du territoire et de sa politique de soutien à l'économie de la connaissance et l'innovation, Marseille Provence Métropole considère qu'il est nécessaire de soutenir l'organisation par le Centre National de référence RFID (CNRFID) de cet événement de portée internationale afin de :

- Développer les opportunités de nouveaux marchés pour les entreprises innovantes du territoire en relation avec le secteur technologique de pointe de la RFID
- Valoriser et promouvoir l'excellence académique du territoire à une échelle internationale
- Soutenir un secteur majeur impactant l'écosystème de la French Tech Aix-Marseille et son rayonnement international
- Identifier MPM comme partenaire actif lors de la manifestation « International RFDI Congress »

Il est proposé en 2015 que Marseille Provence Métropole devienne un partenaire actif du CNRFID et soutienne l'organisation de l'événement « International RFID Congress 2015 » par une subvention de 3 000 euros.

Article 2 : Les engagements du Centre National de référence RFID

Le Centre National de référence RFID s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion du congrès :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).
- ◆ Participation de Marseille Provence Métropole à travers une ouverture officielle politique et un discours technique présentant les compétences de Marseille Provence Métropole.

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel de l' « International RFID Congress 2015 » s'élève à 304 350 €.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 3 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 3 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution du Centre National de référence RFID de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté Urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation du colloque, une subvention d'un montant de 3 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée au Centre National de référence RFID sera versé sur appel de fonds de l'intéressé.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour le Centre National de référence RFID
Le Président

Guy TEISSIER

Daniel NABET